

# Bientôt une mosquée de 3000 m<sup>2</sup> à Villejuif : qui va payer ?

« Le jeudi 24 janvier au soir, le conseil municipal de Villejuif (majorité communiste) a validé le projet de protocole d'échange du terrain de l'ancienne gendarmerie avec le conseil général du Val de Marne (majorité communiste) dans le but d'en faire une grande mosquée. En échange, la ville donnera au département 12 ou 12 logements nouvellement construits pour des programmes d'insertion. Une fois le terrain du 132 bd Maxime Gorki propriété de la ville, il pourrait être loué à l'Association des Musulmans de Villejuif avec bail emphytéotique. Le projet de l'AMV est de réaliser une mosquée de 3000 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 3 millions d'euros. Les fidèles auraient déjà réunis 30% de la somme.

Nous sommes ici hostiles à tous projet de construction de bâtiments religieux impliquant des financements publics. En effet, au stade où en est le projet, il y aurait cession d'un terrain public avec un bail emphytéotique. Ce système, déjà vu ailleurs, permet de concéder un terrain à un tarif extrêmement avantageux. Si le prix est bien en deçà du prix du marché, il s'agirait en fait d'une « subvention déguisée ». Ce qui ne serait pas admissible si cela devait advenir. D'autant que ce terrain est situé dans un secteur central de la ville à deux pas des transports, sur un axe ultra-passant. Ne pourrait-il pas servir à d'autres activités pour bénéficier à l'ensemble des habitants de Villejuif plutôt qu'à une communauté religieuse ?

Il resterait encore les 2/3 du budget à trouver. Il n'est donc pas impossible que les participations financières publiques ne s'arrêtent pas là. En effet depuis Jack Lang et la cathédrale d'Evry de nombreux établissements

confessionnels ont été subventionnés au motif qu'ils contenaient des équipements culturels. Pour cela, il suffit d'installer une bibliothèque, un salon de thé pour financer ce qui est au final un véritable établissement religieux. Cela s'est encore vu près de Villejuif pour la grande mosquée Créteil. Non seulement la mairie socialiste a accordé un bail emphytéotique de 16500€/an, mais elle a financé la mosquée par une subvention de 1 millions d'euros d'équipements culturels et une garantie d'emprunt de 1,5 millions d'euros. Là aussi, la mosquée occupe une place centrale dans la ville, au bord du lac, le long d'un axe très fréquenté. Donc, pour Villejuif, d'autres fonds publics sont-ils à venir ? Ou bien il y aura-t-il une intervention financière étrangère comme l'a fait la si tolérante Arabie Saoudite avec la Grande Mosquée de Lyon ?

En bref, si des organismes religieux veulent des lieux de cultes, ils doivent les financer eux-mêmes quel que soit la religion concernée ! S'ils n'en ont pas les moyens, cela veut peut être dire que leur taille est sur dimensionnée par rapport aux besoins réels des supposés fidèles. Cela veut peut être dire que dans l'exemple présent, les populations de traditions musulmanes ne sont pas aussi impliquées dans le religieux que certains l'aimeraient. Si ces populations estiment qu'elles n'ont pas besoin de cotiser pour financer des lieux de cultes, c'est qui ne lui sont peut-être pas si utiles que cela. Les français de traditions musulmanes ont eu aussi le droit de regarder la religion avec distance. Alors, pourquoi demander à tous les Français, même non musulmans, de financer ces lieux de cultes ? »

**Laurent SIMON**